

Index de l'égalité Femmes - Hommes

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est l'une des principales priorités du Gouvernement. Cet engagement s'est notamment traduit par la loi pour une « liberté de choisir son avenir professionnel » qui fait de l'égalité salariale entre les hommes et les femmes une obligation de résultat pour les entreprises. Elle leur impose notamment :

- d'élaborer un plan d'action global pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles et pour en finir avec les inégalités salariales entre les femmes et les hommes.
- de **calculer chaque année leur index de l'égalité femmes-hommes**, afin d'évaluer les différences de rémunération.

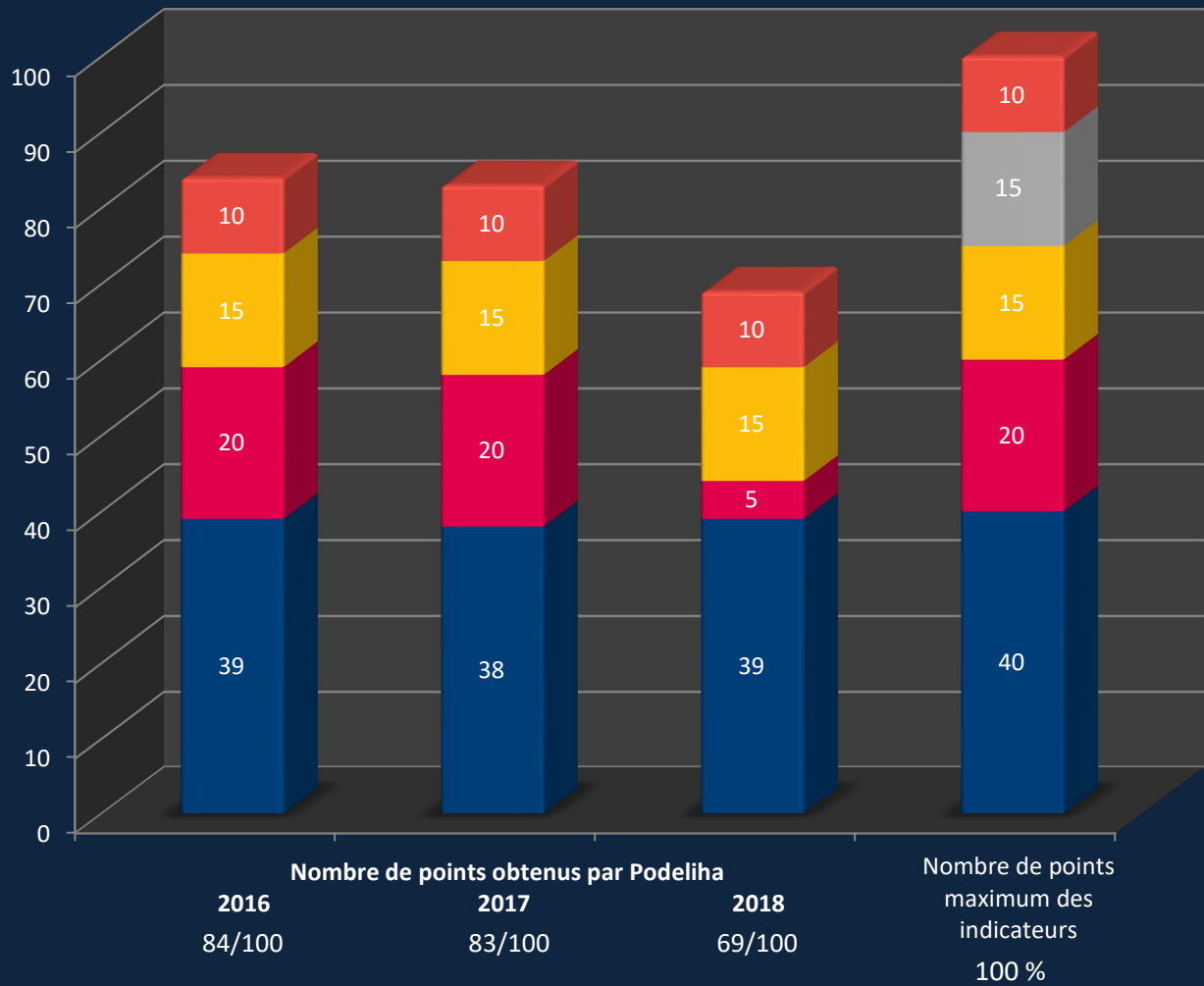
Sous la forme d'une note sur 100, cet index se compose de cinq indicateurs qui évaluent les inégalités entre les femmes et les hommes dans les entreprises : les écarts de salaires (40 points), les écarts de répartition des augmentations (20 points) et promotions individuelles (15 points), le pourcentage des salariées augmentées au retour de leur congé maternité (15 points) et enfin le nombre de femmes et d'hommes parmi les dix plus hauts salaires (40 points).

En 2018, la note obtenue par Podeliha s'élève à 69 / 100, les femmes représentent 56 % de l'effectif.

L'égalité professionnelle femmes-hommes étant une priorité pour l'entreprise depuis de nombreuses années, Podeliha s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures qui permettront de revenir au plus vite à un index équivalent aux années précédentes.



Index de l'égalité femmes / hommes



- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations
- Pourcentage de femmes augmentées au retour d'un congé maternité
- Ecarts de promotions
- Ecarts d'augmentations individuelles
- Ecart des rémunérations



Podeliha 

Groupe ActionLogement

POUR LE DEVELOPPEMENT LIGERIE
DE L'HABITAT